

Nom et prénom de l'enfant

Classe

## FRAIS OBLIGATOIRES

	Internat permanent	Internat avec 1 week-end sur 2	Internat 5 jours	Demi-pensionnaire
<b>Droit d'entrée</b> <sup>(1)</sup> (uniquement dû la 1ère année)	2500 €	2500 €	2500 €	600 €
<b>Dépôt de garantie</b> <sup>(1)</sup> (uniquement dû la 1ère année)	2700 €	2700 €	2700 €	1000 €
<b>Scolarité et internat ou demi-pension</b> <sup>(2)</sup>	37 372 €	34 340 €	29 125 €	15 446 €
<b>Frais personnels</b> <sup>(3)</sup>	1000 €	1000 €	1000 €	250 €
<b>Total scolarité sans option</b>				
<b>Total nouvelle inscription</b>	43 572 €	40 540 €	35 325 €	17 296 €
<b>Total réinscription</b>	38 372 €	35 340 €	30 125 €	15 696 €

## FRAIS COMPLÉMENTAIRES

<b>Blanchisserie</b>	Inclus	Inclus	1627 €	n/a
<b>Transports</b> <sup>(4)</sup>	Inclus	999 €	1998 €	n/a
<b>Assurance médicale</b> <sup>(5)</sup> (pour les élèves étrangers)	597 €	597 €	597 €	597 €
<b>Argent de poche</b> : j'autorise mon enfant à retirer .....€ par semaine x 40 semaines/an	..... €	..... €	..... €	..... €
<b>Ordinateur</b> <sup>(6)</sup>	Nous consulter			
Épreuve facultative du baccalauréat				
<b>Théâtre</b> <b>Arts plastiques</b> (dont préparation aux écoles d'art)	829 €	829 €	829 €	829 €
<b>Équitation</b>	1787 €	1787 €	1787 €	1787 €

## ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES <sup>(7)</sup>

Activités à l'année				
<b>Aviation</b> (dès 15 ans, >1m55, licence, assurance, théorie, vols inclus)	4099 €	4099 €	4099 €	4099 €
<b>Studio</b> <b>Théâtre</b>	659 €	659 €	659 €	659 €
<b>Tennis</b>	1154 €	1154 €	1154 €	1154 €
<b>Tennis (cours particuliers)</b>	1787 €	1787 €	1787 €	1787 €
Activités par terme (5 mois)				
<i>Sports</i>				
<b>Art martial</b> <b>Yoga</b>	330 €	330 €	330 €	330 €
<b>Golf</b>	577 €	577 €	577 €	577 €
<b>Équitation</b> <b>Karting (&gt;1m45)</b>	891 €	891 €	891 €	891 €
<i>Arts et musique</i>				
<b>Guitare</b> <b>Piano</b> <b>Batterie</b>	577 €	577 €	577 €	577 €
<b>Guitare (c. part.)</b> <b>Batterie (c. part.)</b>	891 €	891 €	891 €	891 €
<b>Arts plastiques</b>	335 €	335 €	335 €	335 €

## TOTAL

<b>Sous total Frais obligatoires</b>	..... €	..... €	..... €	..... €
<b>Sous total Frais optionnels</b>	..... €	..... €	..... €	..... €
<b>Sous total Activités Extrascolaires</b>	..... €	..... €	..... €	..... €
<b>TOTAL À PAYER</b>	..... €	..... €	..... €	..... €
<b>Acompte<sup>(8)</sup> à régler à l'inscription</b>	<b>13 070 €</b>	<b>12 160 €</b>	<b>10 600 €</b>	<b>5 190 €</b>

## CONDITIONS TARIFAIRES 2022/2023

### Frais obligatoires

(1) Le droit d'entrée et le dépôt de garantie sont dus uniquement la première année.

- Le dépôt de garantie est remboursé intégralement lorsque l'élève quitte définitivement l'école, en même temps que le solde des frais personnels, déduction faite des sommes dues à l'école (sauf en cas de rétractation ou d'extinction du contrat, c.f Contrat de Scolarité).

(2) Les frais de scolarité et d'internat recouvrent les frais d'inscription, de scolarité, d'internat, le prêt des livres (les livres non restitués seront refacturés en fin d'année) et fournitures scolaires, les activités sportives (dont l'inscription à l'association sportive), les sorties scolaires (sauf cas spécifiques).

(3) La provision pour frais personnels sert à couvrir les dépenses occasionnelles de l'élève pour des événements imprévus (frais médicaux, déplacements non pédagogiques, dégradation, etc.). Le solde est répercuté sur la facture de l'année suivante ou clôturé au départ de l'élève et remboursé après traitement de tous les frais annexes imputables à l'élève. Un complément de provision peut être demandé selon les besoins. Les licences obligatoires dans le cadre des activités UNSS seront répercutées sur le compte des frais personnels.

NB : Les élèves reçoivent en début de scolarité une carte pour accéder au Restaurant de l'école et prendre leurs repas. Cette carte est nominative. En cas de perte, cette carte sera remplacée et refacturée 20€ .

### Frais optionnels (4) (5) (6)

(4) Transports : il s'agit des trajets en autocar Paris-Verneuil le dimanche soir et Verneuil-Paris le vendredi en fin d'après-midi. Un service de minibus est également proposé pour les trajets Rouen-Verneuil/Verneuil-Rouen. Sur demande, des arrêts peuvent être étudiés sur ces deux parcours pour les familles résidant hors de ces deux villes.

(5) Assurance médicale : tout élève doit obligatoirement être couvert par une assurance médicale. Les parents d'élèves étrangers peuvent souscrire une couverture médicale de leur choix ou opter pour l'assurance médicale Prévoyance Étudiants Étrangers proposée par l'école qui couvre les frais médicaux relatifs aux maladies et accidents, ainsi que la Responsabilité Civile qui est obligatoire pour l'entrée de l'élève à l'école. Les conditions générales et les barèmes de remboursement de l'assurance PEE sont disponibles sur simple demande auprès du Service des admissions. Dans ce cas, le bulletin d'inscription sera à compléter et à retourner à l'école.

(6) Les élèves du Lycée doivent se munir d'un ordinateur (Mac ou PC) avec la configuration minimum suivante : 15 et 8 Go de RAM avec de préférence un disque dur SSD et 256 Go. L'école peut se charger de l'achat d'un MacBook Air en début d'année. Pour les parents ayant choisi cette option, la facture sera ajustée en fonction du tarif du fournisseur à la commande.

### Activités extrascolaires (7)

(7) Toute inscription à une activité engage l'élève pour la durée concernée (l'année ou le terme). Aucun remboursement ne sera accordé en cours de période. L'école se réserve le droit de ne pas ouvrir une activité si le nombre d'élèves inscrits minimum n'est pas atteint.

### Acompte (8)

(8) L'inscription ne devient définitive qu'après l'encaissement de l'acompte. Les documents pour le Visa (selon nationalité 1) ne sont établis qu'après réception de ce paiement. Les frais d'envoi des documents seront refacturés.

## MODALITÉS DE PAIEMENT & REMISES

Une fois le délai de rétractation légal passé, toute année commencée est due intégralement.

### Échéancier de paiements

- 1er paiement : acompte à régler à l'envoi du dossier.
- 2<sup>ème</sup> paiement : à régler avant le 15 août 2022, sur appel de fond (facture proforma).
- 3<sup>ème</sup> paiement : à régler avant le 15 janvier 2023, sur appel de fond (facture proforma).
- Solde est à régler à réception de la facture définitive.

### Remises

L'école accorde des remises familiales (à valoir sur les frais redevables à partir du 2<sup>ème</sup> enfant), ainsi qu'un escompte pour paiement intégral des frais annuels dès l'inscription de l'élève.

Cycle et programme	Remises familiales				Escompte règlement annuel	
	Internat		Demi-pension		Internat	Demi-pension
	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et +	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et +		
Primaire	1500 €	2200 €	650 €	1000 €	250 €	100 €
Collège	1700 €	2500 €	850 €	1300 €	330 €	150 €
Lycée - IB	2100 €	3100 €	1100 €	1700 €	350 €	200 €
FLE	2200 €	3300 €	1400 €	2000 €	350 €	200 €

Je soussigné(e)..... confirme avoir pris connaissance des tarifs 2022/2023, des frais ponctuels page 12 et des conditions générales, et je m'engage à m'acquitter des sommes dues selon l'échéancier indiqué précédemment.

Fait à .....

Le.....

Signature, précédée de la mention « bon pour accord » :